

**Fermeture obligatoire de la salle à 2 heures du matin**

Nom - prénom : M. Mme .....

Adresse : .....

CP - Commune : .....

Tél : .....

Location :

Du - date : ..... Heure .....

Au - date : .....Heure .....

Objet précis de l'occupation : .....

Nombre de personnes : .....

Location	Tarif commune	Tarif hors commune	Détail de la location
Week-end (2 jours)	340,00 €	500,00 €	
Journée du week-end (samedi ou dimanche) ou jour férié	230,00 €	330,00 €	
Journée sur semaine	200,00 €	300,00 €	
Réveillon	800,00 €	1 200,00 €	
<b>Utilisation de la vaisselle - OUI ou NON</b>	gratuit		Nbre personnes : .....
<b>Vin d'honneur</b>	60,00 €	100,00 €	
<b>Associations</b>			
1 fois / an pour AG Associations TERRANJOU & réunions	gratuit	Néant	
Jour	100,00 €	260,00 €	
Week-end	140,00 €	380,00 €	
Fête des Écoles et associations humanitaires	gratuit		
<b>Sociétés ou professionnels</b>			
Jour	400,00 €		
Week-end	700,00 €		
<b>Cautions à remettre lors de la remise des clefs - (chèque séparé)</b>			
Salle	800,00 €		
Ménage salle + abords	150,00 €		
Réveillon - Salle	1 500,00 €		
Réveillon - Ménage + abords	500,00 €		
<b>Prestations complémentaires</b>			
Ménage par une société	150,00 €		
Verre cassé	1 €		
Assiette cassée	2 €		

## MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur respect. Il reconnaît que lui ont été présentés et expliqués les dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation et robinet de fermeture générale de l'eau.

## ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition. **Attestation d'assurance à fournir.**

## RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée. En cas de bris de vaisselle, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des pièces manquantes.

**Il est formellement interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les murs (pas de punaises, pas de clous, pas de scotch, pas d'agrafes). Seules les vitres peuvent être utilisées pour scotcher un document.**

---

↳ **Etat des lieux à l'entrée, le :** .....

Fait par : .....

Remarques : .....
.....
.....
.....

Signature du locataire :

signature du Maire ou de son représentant :

↳ **Etat des lieux à l'issue de la location, le :** .....

Fait par : .....

Chèque caution à rendre : OUI  NON

Remarques : .....
.....
.....
.....

Signature du locataire

Signature du Maire ou de son représentant